



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspection du travail
Question écrite n° 5022

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le contrôle des entreprises françaises par l'inspection du travail. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître le nombre de contrôles effectués par les services de cette dernière chaque année, le nombre d'infractions relevées et celui des condamnations prononcées.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 1995 (derniers chiffres définitifs connus), les services de l'inspection du travail, dépendant du ministère de l'emploi et de la solidarité, ont procédé à 171 000 visites d'établissements et à 15 500 contrôles de chantiers du bâtiment et des travaux publics. A ces visites, qui constituent un contrôle complet de l'application de la législation du travail, s'ajoutent 111 000 autres interventions dans les entreprises, portant sur des thèmes spécifiques. A l'occasion des visites de contrôle, il a été constaté près de 843 000 infractions à la législation du travail, dont 16 500 ont fait l'objet de procès-verbaux et 9 300 ont donné lieu à des mises en demeure. Par ailleurs, au cours de la même année, 2 100 condamnations sont intervenues, avec 392 peines de prison ferme ou avec sursis, 5 265 amendes et 328 peines complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5022

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3515

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4809